

Actualités

Valérie FAURE

UNE RENTRÉE SATISFAISANTE POUR FRANÇOIS FILLON

Alors que plus de 12 millions d'élèves ont débuté une nouvelle année scolaire, accueillis par 1 323 000 personnels de l'Éducation nationale, François Fillon a présenté lors du conseil des ministres du 8 septembre dernier une communication sur cette rentrée 2004.

Une rentrée qui s'est déroulée, selon ses termes, « de manière satisfaisante », tout en saluant « le professionnalisme et le dévouement » de toute la communauté éducative.

Au programme de cette année scolaire, quatre axes prioritaires ont été définis :

- le renforcement de la maîtrise du français à l'école primaire et au collège (multiplication des exercices fondamentaux écrits et oraux, renforcement des dispositifs de prévention de l'illettrisme mis en place au CP, création de « programmes familiaux locaux » pour aider les parents dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture),
- l'amélioration de l'accueil et de la scolarisation des élèves handicapés, notamment dans le secondaire (création de 200 unités pédagogiques d'intégration et dotation de 23 millions d'euros pour le matériel pédagogique adapté),
- le développement des technologies de l'information et la communication, avec le déploiement du « bureau virtuel » et la généralisation du brevet informatique et internet et, pour les enseignants, du certificat informatique et internet.
- une plus grande ouverture de l'École sur l'Europe, avec notamment une certification binationale des diplômés et formations.

Le ministre de l'Éducation nationale a par ailleurs précisé que, conformément au souhait du Président de la République, la loi d'orientation sur l'École était en cours de préparation. Les grandes orientations du projet seront rendues publiques dans le courant de l'automne pour que le Parlement soit saisi au début de l'année 2005, le rapport final de la Commission Thélot, sur lequel s'appuiera le gouvernement, devant être remis le 12 octobre prochain.

UNE FAUSSE BONNE RENTRÉE POUR LES SYNDICATS

Du côté des fédérations de l'Éducation nationale, on ne voit pas la rentrée sous les mêmes auspices.

Les rencontres bilatérales avec le Ministre, organisées par ce dernier pour faire le point sur cette rentrée, n'ont pas réussi à calmer les inquiétudes au sujet des suppressions de postes ou des restrictions budgétaires et elles ont laissé les syndicats sur leur faim.

Le SNPDEN a lui aussi été reçu en ce début d'année scolaire, occasion d'évoquer divers dossiers généraux d'actualité tels que celui de la laïcité, de la décentralisation, de la loi d'orientation, mais aussi d'autres directement liés aux préoccupations de la profession (lire p. 14).

Réunies à leur tour pour faire le point sur ces rencontres et sur la rentrée, les fédérations syndicales (FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT et UNSA Éducation) ont fait part, dans un communiqué commun, de leurs inquiétudes face aux menaces de plus en plus précises qui pèsent sur le service public ; elles ont notamment dénoncé les « choix budgétaires » du gouvernement et les suppressions de postes prévues dans leur secteur. Cette politique conduite par le

gouvernement compromet « la capacité du système éducatif à assurer l'ensemble de ses missions et à permettre la réussite de tous les jeunes ».

Pour elles, il s'agit d'une fausse bonne rentrée !

UN BUDGET CRITIQUÉ



Selon le projet de loi de finances 2005, présenté en conseil des ministres le 22 septembre dernier, le budget de l'Enseignement scolaire et supérieur s'élève à 65,96 milliards d'euros, contre 64,62 en 2004, soit une hausse de 2,07 %.

Concernant plus précisément l'enseignement scolaire, 56,60 milliards d'euros (2,6 % de plus qu'en 2004) lui seront alloués, dont 19 % attribués à l'enseignement primaire public, 43 % à l'enseignement secondaire, 12 % destinés à l'enseignement privé sous contrat et 26 % pour les dépenses d'administration et les fonctions « supports à l'enseignement ».

Parmi les principales augmentations, soulignons la création de 1 000 emplois supplémentaires de professeurs des écoles, le recrutement de 800 aides éducateurs pour favoriser l'insertion des élèves handicapés et l'augmentation de 1 500 postes au concours dans le second degré. François Fillon a par ailleurs souligné

la provision de 34 millions d'euros pour renforcer l'attractivité des carrières enseignantes ainsi qu'une enveloppe de 32,1 millions d'euros au profit du régime indemnitaire des personnels non enseignants, notamment administratifs.

En revanche, la baisse démographique des élèves enregistrée dans le secondaire va entraîner la suppression de 5 500 postes d'enseignants (3 400 emplois de titulaires et 2 100 postes de MA et professeurs contractuels) et celle de 50 conseillers d'orientation psychologues. Le corps des ATOS perdra lui 800 postes, dont 200 au titre du transfert aux CAF du versement des prestations familiales. Quant aux postes d'infirmiers, de médecins scolaires et d'assistantes sociales, aucune création n'est enregistrée.

Concernant les personnels d'inspection, de direction et d'éducation, 90 créations sont prévues. Restera à vérifier le nombre précis de créations d'emplois de personnels de direction dans le bleu du budget.

Ce qui fait au total un solde de 4 460 suppressions de postes dans le secondaire.

Alors que le Ministre de l'Éducation nationale s'est félicité devant la presse de la progression « très significative » des budgets dont il a la responsabilité, traduisant, dans un contexte budgétaire difficile, la priorité gouvernementale accordée à l'enseignement et à la recherche, les communiqués des organisations syndicales ont dénoncé tour à tour un budget de « régression », fait de « mesures illusives », affichant « un manque d'ambition » et « hypothéquant l'avenir ».

Pour l'Unsa Éducation, il s'agit en effet d'un « budget de régression et de concessions » qui, « au-delà des effets d'annonce, ne répond ni aux attentes des personnels, ni à celles des usagers ». La fédération a d'ailleurs indiqué qu'elle parti-

ciperait « aux mobilisations qui sauront répondre aux conséquences négatives d'un budget aux ambitions très limitées ».

Au lendemain de ces annonces budgétaires, une intersyndicale de l'éducation (UNSA Éducation, Sgen-CFDT, FAEN, Ferc-CGT, FCPE, FIDL, UNL, FSU) a d'ailleurs solennellement demandé au gouvernement que « le budget 2005 soit profondément modifié », « Maintenant, ça suffit ! » ont estimé les syndicats dans leur communiqué, jugeant « le tableau [bien] sombre pour le service public d'éducation » et les « conséquences désastreuses pour les élèves, les parents et les personnels ». Tous ont indiqué qu'ils étaient prêts à s'associer aux initiatives communes en préparation.

Tout comme l'an passé, ce budget, si il reste le premier de l'État, se traduit par de lourdes pertes en termes d'effectifs et, sa présentation en augmentation ne saurait masquer la réalité !

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ À L'ÉDUCATION NATIONALE: UNE DÉCISION À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Alors que François Fillon avait annoncé le 6 septembre dernier que le lundi de Pentecôte deviendrait par arrêté ministériel un jour travaillé pour l'Éducation nationale, afin « d'éviter que chaque recteur fasse des choix différents », il a déclaré 10 jours plus tard qu'il poursuivait « la concertation pour la fixation de [cette] journée de solidarité ».

Si le ton a brutalement changé, c'est tout simplement que Jean-Pierre Raffarin en personne, prenant le contre-pied du ministre de l'Éducation nationale, est intervenu sur le sujet, en déclarant qu'il laisserait les recteurs d'académie libres de choisir le lundi de Pentecôte ou un autre jour. « Chaque recteur a jusqu'au 26 octobre pour choisir, [après concertations avec l'ensemble

des acteurs locaux], cette journée de travail supplémentaire », a précisé le premier ministre.

Sur ce, s'en est suivi un communiqué du ministère de l'Éducation nationale en date du 17 septembre, complétée d'une lettre Flash, indiquant que la concertation se poursuivait pour la fixation de cette journée dans les établissements scolaires.

« [...] Il convient donc de préciser rapidement les conditions d'application de la journée de solidarité à l'Éducation nationale. Comme l'a indiqué le ministre et conformément à la loi, à défaut d'une autre date, c'est le lundi de Pentecôte [16 mai 2005] qui sera retenu. [...] »

A l'annonce du choix du lundi de Pentecôte, les syndicats d'enseignants et de parents d'élèves avaient rappelé leur opposition de principe à la suppression d'un jour férié, mais leur soulagement que celui-ci soit fixé au niveau central et non dans chaque académie, avait relevé la presse.

L'annonce de Jean-Pierre Raffarin vient aujourd'hui relancer le débat.

Le SE Unsa a dénoncé « un non sens éducatif, économique, touristique... » dans cette décision et la multiplication « des inconséquences sur ce sujet qui tourne à la confusion ». Pour la FSU, le fait de « donner à chaque recteur le choix de la date ne fera qu'ajouter à la confusion et à la nocivité d'une mesure fondamentalement injuste et ce sont autant les familles que les personnels qui en paieront le prix ». Pour l'UNSA-Éducation, qui qualifie de « cacophonique » « la méthode choisie par le gouvernement », cette « décision qui intervient après des revirements successifs au sein du gouvernement » met la solidarité « à l'épreuve du ridicule ». La FCPE a estimé que le choix donné aux recteurs relevait « d'une incohérence totale et allait surtout favoriser l'absentéisme ».

Mais, au juste, quel est le sens même de cette journée de solidarité à l'éducation nationale, supposée être l'expression de la solidarité nationale envers les personnes âgées dépendantes et les personnes handicapées ? On peut

en effet se demander en quoi le fait d'ajouter une journée de classe aux élèves et à leurs enseignants permettra, entre autres, d'aider les personnes âgées et en quoi cela rapportera-t-il, dans un secteur non marchand comme l'éducation nationale, des euros supplémentaires pour alimenter le fonds de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées ?

Toujours est-il qu'à présent la balle est dans le camp des recteurs ! Quand on sait qu'en Île de France ou dans l'académie de Bordeaux, le choix peut porter sur le 11 novembre, le lundi de Pâques ou le lundi de Pentecôte..., bon courage !

LE SNPDEN AU SALON DE L'ÉDUCATION



Cette année encore, le SNPDEN sera présent au Salon de l'Éducation, au sein du Carrefour des acteurs de l'Éducation, qui se tiendra au Centre Paris Expo (hall 7- niveau 7.2) à la Porte de Versailles, du 18 au 21 novembre 2004.

Il sera heureux d'accueillir tous les collègues désireux d'échanger sur les thèmes d'actualité intéressant le métier ou la vie syndicale.

Certains membres du Bureau National participeront à plusieurs conférences organisées par EDUCATEC (salon des équipements, systèmes, produits et services pour l'éducation et la formation - Hall 7.1). Ce salon réunit des fournisseurs du domaine technique, informatique, de l'édition et de la presse, de matériels et de jeux pédagogiques, d'intendance et de vie scolaire.

Ainsi, Hélène Rabaté participera notamment à la conférence n° 3 : « la double alternance collège, lycée professionnel, entreprise » le mercredi 17 novembre à 15 heures,

Donatelle Pointereau à la conférence 4 : « l'internationalisation de l'éducation : le LMD, un modèle unique ? » le jeudi 18 novembre à 11 heures et Philippe Tournier participera à la conférence 7 sur « l'évolution des sciences et technologies au collège et au lycée » le jeudi 18 novembre à 15 heures.

NOUVELLES RECOMMANDATIONS DE L'OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ

L'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur a remis début juillet 2004 au ministre de l'Éducation nationale, une note d'étude sur « la sécurité et les précautions à prendre lors de l'accueil du public dans les établissements d'enseignement ». Cette étude réalisée à partir d'un sondage mené du 5 mars au 16 avril dernier auprès des collèges et lycées (2 492 réponses) et des établissements d'enseignement supérieur (332 réponses), avait été commandée en janvier 2004 par Luc Ferry suite à l'accident survenu aux chantiers navals de Saint-Nazaire en novembre 2003.

Elle porte sur deux points : d'une part l'accueil du public lors de manifestations diverses, d'autre part les conditions d'accès lors de chantiers pendant l'activité scolaire. « L'état des lieux réalisé par l'Observatoire ne met pas en évidence de problèmes majeurs ; les accidents sont peu nombreux au regard des multiples manifestations ou chantiers » (plus de la moitié des établissements du second degré ayant répondu organisent chaque année des fêtes ou des journées 'portes ouvertes'). Cependant, il ressort également que « la complexité et l'addition des diverses réglementations [...] compliquent la tâche des responsables ». « Les principales difficultés repérées concernent notamment la souscription d'une assurance, la demande d'autorisation administrative, l'accès aux locaux à risque et le port des équipements de

protection individuelle », souligne l'observatoire. « De façon générale c'est le problème du plan d'organisation de la sécurité en situation particulière ou exceptionnelle qui est posé ».

Parmi les 17 recommandations formulées, l'Observatoire s'attache à clarifier les procédures pour une meilleure connaissance des rôles de chacun et des responsabilités, sans oublier l'information et la formation à la prévention dans le cadre du projet global de sécurité de chaque établissement d'enseignement. Il préconise notamment de « rendre obligatoire la signature d'une convention d'utilisation des locaux lors de toutes les manifestations organisées dans un établissement d'enseignement avec un tiers qui doit par ailleurs nécessairement contracter une assurance », « de prévoir lors de travaux très importants dans un établissement le renforcement provisoire de l'équipe dirigeante pour assurer la surcharge de travail occasionnée », de « former à la prévention des risques les directeurs d'école, les chefs d'établissement, les gestionnaires et les membres du comité ou de la commission d'hygiène et de sécurité (CHS) », ou encore de « proposer que le règlement intérieur des établissements d'enseignement précise les conditions de l'accueil d'un public extérieur »...

L'intégralité de cette étude et l'ensemble des recommandations sont consultables sur le site de l'Observatoire à l'adresse suivante : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/note-etude.pdf>.

INTERDICTION DES DISTRIBUTEURS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

« Les distributeurs automatiques de boissons et de produits alimentaires payants et accessibles aux élèves sont interdits dans les établissements scolaires à compter du 1er septembre 2005 ». (Article 30 de la loi de santé publique du 9 août 2004).



Voici un article de loi on ne peut plus clair et plus rigide, et qui ne devrait pas donner lieu à tergiversations. Et pourtant ! Le ministre de la Santé a cru bon de revenir sur ce texte le 10 septembre dernier en précisant que seules les boissons sucrées seraient concernées par cette loi et en indiquant qu'il prendrait prochainement une circulaire en ce sens. Quelques jours après, il ajoutait « Les distributeurs automatiques sont interdits, c'est la loi. Mais ce ne sont pas les distributeurs qui sont en cause, c'est ce qu'il y a dedans ».

De son côté, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) est elle aussi revenue sur cette interdiction qui ne doit pas inclure, selon elle, les fruits et les bouteilles d'eau.

Un revirement ministériel qui n'est pas sans satisfaire la chambre syndicale nationale de vente et de services automatiques (NAVSA), et qui signifie un retour à l'amendement sénatorial (non retenu) qui autorisait lui la présence des distributeurs sous conditions, en prévoyant simplement une réglementation du contenu par décret en Conseil d'État déterminant « la composition nutritionnelle des aliments et boissons interdits dans ces distributeurs ».

Mais, pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !

Toujours est-il que pour l'heure, le texte de loi est on ne peut plus explicite et que la disparition de ces appareils dans les établissements scolaires (entre 6 000 à 8 000 appareils sont actuellement installés dans les établissements), programmée pour la rentrée 2005, ne va pas sans poser des problèmes. Quid des conventions régissant leur mise à disposition dans les établissements?... De plus, cela constituait une source éventuelle de financement des activités des FSE.

LA QUESTION SALARIALE : PRIORITÉ INCONTOURNABLE

Alors qu'une rencontre prévue le 22 septembre dernier entre le Ministre de la Fonction Publique et les syndicats sur le dialogue social a été reportée sine die, les sept fédérations de fonctionnaires (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, CFTC, CGC), jugeant elles que « c'est dans les faits et par des mesures concrètes que doit se démontrer la volonté de dialogue social... » ont décidé de monter au créneau sur la question des salaires. Dans un communiqué commun, elles ont ainsi exigé « une mesure immédiate de rattrapage du pouvoir d'achat des salaires et des pensions, au regard de la hausse du coût de la vie depuis le 1^{er} janvier 2000, alors que sur cette période, le pouvoir d'achat de la valeur du point a perdu 5 % ». Elles réclament également « des mesures permettant d'assurer une progression du pouvoir d'achat sur la période à venir », ou encore « les indispensables mesures bas salaires par un relèvement significatif du minimum fonction publique... ».

Les organisations jugent que la question salariale est une priorité incontournable, « alors qu'aucune négociation salariale n'a eu lieu depuis 5 ans et que les engagements gouvernementaux non tenus se succèdent », et elles exigent l'ouverture immédiate de négociations sur le sujet.

Laissant planer la menace d'un conflit social éventuel, elles ont précisé qu'elles se retrouveraient « très prochainement afin d'apprécier les réponses du gouvernement et de prendre des décisions en conséquence ».

L'INTÉRÊT DES ÉVALUATIONS « SIXIÈME » REMIS EN CAUSE

Si vous voulez tout savoir sur les évaluations « Sixième », il n'y a qu'à demander.

En effet, depuis le 1^{er} juillet dernier, le ministère de l'Éducation nationale offre à chacun la

possibilité de consulter en ligne le contenu de ces fameux tests d'évaluation... avec leurs résultats bien sûr, sinon cela ne serait pas drôle !

Il suffit ainsi pour chaque parent de se connecter à l'adresse suivante : <http://cisad.adc.education.fr/eval/pages-04/materiel/6e/default6eme.htm>, et ce sans le moindre mot de passe. Les évaluations CE2 et leurs résultats sont également disponibles.

Vous avez dit évaluations !

A quand les sujets du baccalauréat et leurs corrigés sur internet deux mois avant le lancement des épreuves !

De plus, la formation au logiciel J'ADE amené à remplacer progressivement le logiciel CASIMIR se met en place trop tardivement pour permettre une exploitation dans des délais raisonnables des résultats, dont la valeur sera sans doute à relativiser cette année !

Le SNPDEN dénonce cette situation au ministère.

LAÏCITÉ : LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT FÉLICITÉS

Tout le monde s'était accordé à penser que la période de rentrée serait un moment clé dans la réussite de la loi du 15 mars 2004 sur la laïcité. Et, alors qu'on s'attendait à une rentrée plutôt agitée et difficile sur ce plan, celle-ci s'est déroulée relativement sereinement, sans incidents majeurs. La rentrée a ainsi montré l'adhésion d'une très large majorité à la règle. La loi, objet de tant de débats et de rebondissements, recueille même aujourd'hui la faveur de 76 % des français, selon les résultats d'un sondage CSA réalisé les 8 et 9 septembre dernier. « Preuve, s'il en fallait, comme le souligne Pierre Raffestin dans son article page 34, que la loi était nécessaire et cette dernière a permis aux personnels de direction d'intervenir clairement, posément et rationnellement ».

François Fillon a d'ailleurs félicité les chefs d'établissement pour leur rôle dans l'application de cette loi. De son côté, le secrétaire général du SNPDEN s'est félicité « de la fermeté du ministre » sur ces questions et

du soutien sans faille de l'institution au moment de la rentrée.

Cette première étape réussie, il ne faut pas pour autant crier victoire, mais se préoccuper à présent de la 2^e phase dans laquelle nous entrons, placée dans un contexte international dramatique. Cette phase qui marque la fin du dialogue, est encore plus délicate, avec la tenue des premiers conseils de discipline, et surtout des premières exclusions. Philippe Guittet a rappelé dans une interview à la presse que « la loi et sa circulaire [étaient] sans adaptation locale »; il n'est donc pas question de négocier.

Au 15 septembre, le bilan communiqué par le ministère de l'Éducation nationale fait état d'une centaine de situations litigieuses non résolues. Un chiffre éloquent comparé aux 534 élèves qui ont déjà accepté, depuis le début de l'année, de suivre leurs cours dans le respect de la loi, et surtout comparativement au nombre de cas litigieux recensés l'an passé (entre 1 000 et 1 200). Les difficultés semblent aujourd'hui se concentrer en Alsace, en Rhône Alpes; quelques situations isolées, susceptibles d'être fortement médiatisées, ont été notamment enregistrées dans l'académie de Lille, en région parisienne ou encore à Flers, dans l'Orne.

Nous espérons que beaucoup de jeunes filles renonceront avant que la sanction ne tombe!

En cas de difficultés particulières, n'hésitez pas à faire appel au groupe national de suivi qui se tient à l'écoute de tous les collègues.

RAPPORT THÉLOT: EN ATTENTE DU 12 OCTOBRE

La Commission Thélot doit remettre son rapport au Premier ministre le 12 octobre prochain. Cependant, depuis la fin du mois d'août, circulent très largement dans la presse des éléments de la version provisoire de ce document, dite « confidentielle », d'abord dans les colonnes du Monde, puis dans des dépêches de l'AEF... Le document « ultra secret » est même consultable dans son intégralité sur le site du SNES dans la rubrique *Actualités*!



Les propositions dévoilées ont aussitôt suscité des réactions en chaîne du côté notamment des fédérations et syndicats de l'Éducation nationale.

Pour certains, il s'agit « d'une escroquerie intellectuelle », voire d'un « projet de régression », d'autres y voient une « véritable agression », un « bouleversement de tout l'équilibre du système éducatif ». La préconisation de transformer le statut des écoles en EPLE inquiète particulièrement le SNUIPP; pour le SNES, ce pré-rapport est « inacceptable », «... une provocation pour les personnels ». L'évocation du recours à des spécialistes compétents hors éducation nationale dans le domaine de la santé et du social n'est pas sans provoquer la « stupeur » et la « colère » des syndicats d'assistants sociaux et de médecins scolaires de l'UNSA-Éducation, qui se demandent « *pourquoi l'école devrait-elle faire appel à des spécialistes compétents hors éducation nationale quand l'institution les possède déjà?* ».

Le document intitulé « *Vers la réussite de tous les élèves* », qui compte pour le moment 151 pages, comporte en fait deux parties. La première « *Que signifie « faire réussir tous les élèves »?* » expose les conceptions de la commission sur les missions prioritaires de l'école. La seconde partie est consacrée à l'exposé de « huit programmes d'action » permettant vraiment cette réussite.

Il y est ainsi question d'une multitude de sujets: une « nouvelle organisation du travail des enseignants », la « redéfinition de leur métier », la « nécessaire polyvalence » des professeurs des lycées et collèges, l'allongement de leur temps de présence..., la construction d'une éducation concertée avec les parents...

Y sont également prônés un recentrage du système éduca-

tif sur les apprentissages fondamentaux, la définition d'un « socle commun » de connaissances, la réorganisation de la scolarité obligatoire en trois cycles (apprentissage, approfondissement, diversification).

On y évoque également la création de nouvelles instances, telles que « le conseil de la communauté éducative », avec la création au sein des lycées et collèges d'un « véritable service de la vie éducative, pourvu d'un directeur intégré à l'équipe de direction » et celle d'un « conseil pédagogique présidé par le chef d'établissement pour instaurer une réelle collégialité des pratiques pédagogiques ».

La commission se prononce également pour un renforcement de la capacité d'action des établissements scolaires en termes de marge de manœuvre financière et pédagogique, il y est question de « doter l'équipe de direction d'une plus grande capacité d'action » et de valoriser « la fonction de chef d'établissement »...

Si le SNPDEN, quant à lui, s'est bien gardé de faire une analyse de fond de cette version provisoire du rapport, il constate cependant qu'il contient globalement des propositions intéressantes. Le syndicat se place à présent dans l'attente de la remise officielle du rapport définitif, devant nourrir la réflexion du gouvernement avant la réforme prévue au printemps 2005 et il compte bien tenir toute sa place dans les consultations qui seront menées dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle loi d'orientation sur l'éducation dont l'entrée en vigueur est prévue à la rentrée 2006.

EN BREF...

► Le Premier Ministre a eu la bonté d'annoncer récemment un nouveau plafond d'exonération pour l'emploi de personnel de maison. Il ne faut pas oublier qu'actuellement toutes les officines de cours privés profitent de ce régime pour prospérer. Peut-on accepter que les cours privés soient considérés comme du travail domestique?

► Quant au ministre de la Fonction publique, il a décidé de transférer aux CAF le paiement des allocations familiales des fonctionnaires de l'État; une mesure qui devrait intervenir au 1^{er} janvier pour les fonctionnaires hors Éducation nationale et au

1^{er} juillet pour ceux de l'Éducation nationale.

► « APV »: Affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation. C'est la nouvelle modalité d'affectation des personnels enseignants du second degré et des personnels d'éducation et d'orientation, qu'envisage de mettre en place dès la rentrée 2005, le ministère de l'Éducation nationale. L'APV regrouperait sous un même statut « l'ensemble des bonifications antérieures liées aux établissements classés ZEP, relevant du plan de lutte contre la violence, sensibles, ruraux isolés et postes à exigences particulières ». La note de service devrait être diffusée aux recteurs courant octobre.

► La faculté de droit d'Aix-Marseille a inauguré le 20 septembre dernier les premiers cours du master Laïcité, Droit des Cultes et des Associations religieuses. Destiné aux titulaires d'une maîtrise ou équivalent ou encore aux personnels dans le cadre de la VAE, il a pour objectif de donner des outils juridiques complets à tous ceux qui, au quotidien, sont confrontés au problème des pratiques religieuses.

► L'article 203 de la loi de décentralisation votée le 30 juillet dernier ayant été invalidé par le conseil constitutionnel jugeant qu'il « méconnaissait le principe d'égalité entre les collectivités locales », la loi sera donc applicable aux TOS des régions et départements d'outre mer et ces derniers seront également transférés en 2005.

► Le tribunal administratif de Poitiers a autorisé le 15 septembre dernier 21 enseignants, pères de 3 enfants, à partir en retraite anticipée avec jouissance immédiate de leur pension, en vertu de l'application d'une décision de la Cour européenne de justice en 2002, le fameux arrêt Griesmar.

► En application de l'article 71 de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, la retenue pour pension des fonctionnaires détachés est à présent calculée sur la base du traitement afférent à l'emploi de détachement, et non plus à l'emploi d'origine (circulaire 6C-04-2787 du 23 août 2004).

► Selon un article des Échos, le ministère de la Fonction publique étudierait actuellement une réforme en profondeur de la Fonction publique de l'État reposant sur une suppression des 1 000 corps de métiers et une refonte de ces derniers en seulement 7 filières.